

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Vallon Pont d'Arc

Projet de déclassement et d'aliénation-cession d'une partie du Chemin de la Selle – VC2a.

Par arrêté du Maire en date du 23 janvier 2020, le Maire de Vallon Pont d'Arc a prescrit, conformément à l'article L161-10 du code rural, l'ouverture de l'enquête publique relative au projet précité.

Le dossier d'enquête publique et le registre destiné à recevoir les observations du public seront déposés **en Mairie de Vallon Pont d'Arc du 11 février 2020 à 9h au 25 février 2020 à 16h.**

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier sur le site internet : **www.mairie-vallon.com** ou directement en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux (**le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30 et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h**) et consigner ses observations éventuelles sur le registre déposé à cet effet.

En outre toute personne pourra formuler par courrier adressé au commissaire enquêteur en Mairie de Vallon Pont d'Arc ses observations et par courriel électronique à l'adresse suivante : **sg@mairie-vallon.com** à l'attention du commissaire enquêteur.

M. Jean-François MARTIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra les observations du public en Mairie de Vallon Pont d'Arc :

*** le MARDI 25 FEVRIER DE 14h à 16h**

Le Maire,

Pierre PESCHIER